



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 93801

Texte de la question

M. Kader Arif attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de la langue arabe au sein de l'école de la République. Les effectifs d'élèves qui suivent une formation en arabe en première, seconde ou troisième langue vivante dans l'enseignement du second degré sont constants depuis plusieurs années, soit 6 500 collégiens et lycéens. Cette stabilité s'observe également dans l'enseignement supérieur où, dans le cycle licence, 2 100 étudiants suivent une formation en langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE), spécialité arabe. Pourtant, l'augmentation de la dispense de cours d'arabe par de nombreuses associations culturelles ou culturelles atteste l'intérêt soutenu porté à cette langue dans notre pays. En outre, la France a signé le 7 mai 1999 la charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe. Ainsi, l'arabe maghrébin est une des langues « minoritaires » ou « non-territorialisées » reconnues langues de France, au même titre que les langues régionales métropolitaines et des Dom-Tom. À ce titre, il convient de souligner que l'intégration nationale et linguistique française est un phénomène ancien, irréversible, et les langues de France ne sont plus, depuis longtemps, un danger pour la langue française, bien au contraire. Par ailleurs, face au développement économique soutenu des pays arabes et à leur poids croissant et diversifié dans les échanges internationaux, la maîtrise de l'arabe constituerait assurément un atout majeur pour nombre de nos élèves. Enfin, souhaitant associer l'institution scolaire au développement de l'enseignement de la langue arabe, tout en affirmant une politique volontariste en faveur du plurilinguisme, il lui demande de bien vouloir lui préciser au moyen de quelles mesures et selon quelle échéance elle entend parvenir à une augmentation significative et continue de l'enseignement de l'arabe dans l'école de la République.

Données clés

Auteur : [M. Kader Arif](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93801

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1861

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)